



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-001-2024-08

PUBLIÉ LE 1 AOÛT 2024

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires**

IDF-2024-07-31-00002 - Arrêté n° DOS-2024/3411 portant changement de responsable légal de la SARL AMBULANCE RAVEL (2 pages)

Page 3

## **Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris**

IDF-2024-07-31-00001 - Arrêté modificatif du 31 juillet 2024 - ADP CA CAF du Val d'Oise - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (2 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-07-31-00002

Arrêté n° DOS-2024/3411 portant changement  
de responsable légal de la SARL AMBULANCE  
RAVEL

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°DOS-2024/3411

portant changement de responsable légal de la SARL AMBULANCE RAVEL

(78260 Achères)

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°A-08-01133 en date du 20 juin 2008 portant agrément sous le n° 78-134 de la SARL AMBULANCE RAVEL sise 2 bis rue Marceau à Houilles (78800) dont les gérants sont Messieurs Lamba NIAKATE et Samba TIRERA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°A-09-00203 en date du 30 avril 2009 portant changement de responsable légal de la SARL AMBULANCE RAVEL à Houilles (78800) dont le gérant est Monsieur Lamba NIAKATE ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2024/296 de la Directrice générale de l'Agence régionale d'Île de France en date du 27 février 2024, portant transfert des locaux de la SARL AMBULANCE RAVEL à Achères (78260) ;

**CONSIDÉRANT** le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Monsieur Samba YATERA relatif au changement de responsable légal de la SARL AMBULANCE RAVEL à Achères (78260) ;

**CONSIDERANT** la conformité du dossier de changement de responsable légal aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Monsieur Samba YATERA est nommé gérant de la SARL AMBULANCE RAVEL sise 3 rue Camille Jenatzy à Achères (78260) à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 31 juillet 2024

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires

## **Signé**

Séverine TEISSEDRE

Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2024-07-31-00001

Arrêté modificatif du 31 juillet 2024 - ADP CA  
CAF du Val d'Oise - portant modification de la  
composition du conseil d'administration de la  
Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention  
Ministère des solidarités, de l'autonomie et  
des personnes handicapées

**Arrêté modificatif du 31 juillet 2024 – ADP CA CAF du Val d'Oise - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise,**

**Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2022 – ADP CA CAF du Val d'Oise n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ;

Vu l'arrêté modificatif du 18 octobre 2022 – ADP CA CAF du Val d'Oise n°2/2022 - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ;

Vu l'arrêté modificatif du 20 janvier 2023 – ADP CA CAF du Val d'Oise n°3/2023 - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Vu l'arrêté modificatif du 14 décembre 2023 – ADP CA CAF du Val d'Oise - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise,

Vu l'arrêté modificatif du 19 février 2024 – ADP CA CAF du Val d'Oise - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise,

Vu l'arrêté modificatif du 04 avril 2024 – ADP CA CAF du Val d'Oise - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise,

Vu la proposition émanant, au titre des représentants des assurés sociaux, de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE) ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2024 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val de l'Oise est modifiée comme suit :

**3° En tant que Représentants des travailleurs indépendants**  
*Sur désignation de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE) :*

Titulaire :

Monsieur SADEGHI (Tristan)

**Article 2**

L'adjoint chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait le 31 juillet 2024

La ministre du travail, de la santé et des solidarités  
Pour la ministre et par délégation

***Signé***

Théophile TOSSAVI

Le ministre de l'économie, des finances et  
de la souveraineté industrielle et numérique.  
Pour le ministre et par délégation

***Signé***

Théophile TOSSAVI